

La Ville de Lausanne s'engage en faveur des véhicules propres L'administration communale souhaite montrer l'exemple

Lausanne entame la dernière étape de son Agenda 21 en abordant, notamment, le volet des transports. En parallèle à la mise en oeuvre d'un plan de déplacements de l'administration communale, prévu à l'horizon 2007, Lausanne encourage la mobilité durable par la promotion des véhicules propres. C'est ainsi que des subventions sont octroyées à l'achat de deux-roues électriques neufs et de voitures neuves roulant au gaz naturel. La sensibilisation de l'ensemble de la population à ces nouveaux modes de propulsion passe aussi par la mise à disposition d'une flotte de tels véhicules au sein de l'administration communale. (langue : français)

Des journées d'essais seront organisées par les SIL en collaboration avec EcoCar les samedi et dimanche 10 et 11 septembre 2005, dans et autour de l'enceinte du MAGESI (19 Chemin de l'Usine à Gaz, à Renens), où environ 20 véhicules GNC différents et plusieurs modèles hybrides seront disponibles.

Pour plus d'informations :

Ville de Lausanne

www.lausanne.ch/energie
<http://www.lausanne.ch/view.asp?DomID=63014>

Die Stadt Lausanne entscheidet sich für umweltfreundliche Autos Die Gemeindeverwaltung möchte ein Vorbild sein.

Lausanne eröffnet die letzte Etappe der Agenda 21 und beschäftigt sich dabei vor allem mit dem Transport. Im Zuge der für das Jahr 2007 geplanten Umstellung der kantonalen Verwaltung will die Stadt Lausanne die nachhaltige Mobilität durch Förderung von umweltfreundlichen Fahrzeugen ankurbeln. So wird der Kauf von neuen elektrischen Zweirädern (Flyern) und erdgasbetriebenen Autos subventioniert. Um die Gesellschaft für diese neuen Antriebsarten zu sensibilisieren, werden solche Fahrzeuge innerhalb der kommunalen Verwaltung zur Verfügung gestellt. (Sprache: Französisch)

Weitere Informationen:

Stadt Lausanne

www.lausanne.ch/energie
<http://www.lausanne.ch/view.asp?DomID=63014>

16.08.05

Soutenu par:



Mobilservice www.mobilservice.ch
c/o Büro für Mobilität AG
Hirschengraben 2 – 3011 Bern
tél./fax 031 311 93 63 / 67
info@mobilservice.ch

Service francophone
Direction et contacts partenaires : cathy **savioz**
tél. 022 734 64 76 – contact@mobilservice.ch
Rédaction : isabelle **ferrari**
tél./fax 022 734 52 33 redaction@mobilservice.ch

Promotion des véhicules propres par l'administration communale lausannoise

Contexte

En 1996, la ville de Lausanne s'est vue décerner le label « Cité de l'énergie », ce qui signifie qu'elle représente un modèle en matière de gestion rationnelle de l'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Il est vrai que les services industriels lausannois (SIL) sont particulièrement engagés dans la protection de l'environnement et la promotion de l'efficacité énergétique. Cet engagement se concrétise dans l'augmentation de la production d'énergies renouvelables par de nouvelles centrales, la réalisation d'installations novatrices et performantes permettant une optimisation de la consommation d'énergie et la sensibilisation des consommateurs aux économies d'énergie.

Les SIL se sont mobilisés dès 1990 pour la promotion du développement durable en ville de Lausanne avec un développement de l'énergie solaire sur la base d'un kit solaire nommé Epsilon, qui a connu un franc succès à la vente à Lausanne, ainsi qu'à Neuchâtel et Fribourg. D'autres projets relatifs à l'énergie solaire ont vu le jour depuis lors, comme la bourse solaire lausannoise et le contracting énergétique, qui ont permis aux SIL de remporter en 2002 le Prix Solaire Suisse.

A côté de l'énergie solaire, la Ville de Lausanne a récemment créé un fonds pour le développement durable alimenté par les recettes de la vente d'énergie. Ce fonds permet le financement de divers projets de développement durable comme par exemple la mise en place en 2000 de l'Agenda 21 lausannois.

Si le premier document issu des réflexions du groupe de travail, qui marque le lancement officiel de l'Agenda 21, a vu le jour en 2000, c'est déjà en 1998 que la Municipalité a décidé de formaliser sa politique de développement durable en engageant une démarche d'Agenda 21 local. Le premier pas concret a été l'adhésion à la [Charte d'Aalborg](#). Ensuite, un groupe de travail de l'administration communale a dessiné les contours de l'action à mettre en place.

Une vision globale, touchant la majorité des domaines de l'action publique, a été privilégiée. Les objectifs visés sont :

- un environnement préservé ;
- une société solidaire ;
- une économie forte ;
- un partenariat entre la population, les autorités et l'administration.

Plus qu'un programme d'action pré-établi, l'Agenda 21 lausannois se veut un processus évolutif, se déclinant par volets. Par ailleurs, le souci de se conformer aux principes du développement durable est dorénavant présent dans chaque nouveau projet communal.

L'Agenda 21 de Lausanne s'est jusqu'ici déployé sur quatre axes :

- ☞ [un volet environnemental](#) ;
- ☞ [un volet social et participatif](#) ;
- ☞ [un volet financier](#) ;
- ☞ [un volet éducatif et préventif](#).

D'ici à la fin de la législature (2006), les derniers volets de l'Agenda 21 seront réalisés. Ceux-ci aborderont les domaines des transports, de l'économie, de la sécurité, ainsi que les propositions issues de la démarche participative [Quartiers 21](#).



Une spécificité de la démarche lausannoise réside dans son financement, avec la création d'un Fonds communal pour le développement durable. Après une ponction initiale de sept millions sur le fonds de réserve général des services industriels, ce fonds est alimenté par des prélèvements sur la distribution d'eau, de gaz et d'électricité, suivant le principe du pollueur-payeur.

Après cette brève présentation du contexte lausannois et de son engagement en faveur de la promotion des énergies durables, passons maintenant aux mesures concrètes mises sur pied par l'administration communale pour la promotion des véhicules propres.

Mesures

Subventions à l'achat de véhicules propres neufs

Accroître la mise en circulation de véhicules propres tels que les bicyclettes, les scooters électriques, les voitures électriques, hybrides ou roulant au gaz naturel combustible (GNC) est un excellent moyen de contribuer au développement durable sans réduire les possibilités de déplacement. C'est pourquoi, depuis 1998 la Ville de Lausanne subventionne l'achat de deux-roues électriques neufs (vélos et scooters) et de voitures neuves roulant au gaz naturel.

En ce qui concerne l'encouragement à l'acquisition de ces véhicules la subvention est de l'ordre de Frs. 300.- à 500.- pour les vélos, de Frs. 500.- à 1000.- pour les scooters et de Frs. 1000.- additionnés de 1000 Kg de gaz naturel au moyen d'une clé à code pour les voitures fonctionnant au GNC.

Ces subventions sont accordées aux personnes résidant ou travaillant dans les communes de Lausanne, St-Sulpice, Prilly, Jouxens, Le Mont-sur-Lausanne et Epalinges¹.

L'évolution du nombre de ces véhicules est très rapide avec par exemple une augmentation de 50 % de vélos électriques en circulation à Lausanne entre 2002 et 2003. De plus, les demandes de subventions pour les vélos ont connu une augmentation de plus de 200% en 2004 et l'on s'oriente déjà vers une augmentation de 50 % pour 2005 !

Les SIL mettent du reste à disposition des vélos électriques au stand LausanneRoule pour permettre à tout un chacun de les tester. Par ailleurs, rappelons que les concessionnaires de scooters et vélos électriques à Lausanne sont toujours présents pour répondre aux questions des intéressés et pour des essais.

Les immatriculations de scooters électriques connaissent actuellement un léger fléchissement, dû à la disparition (arrêt de la production) de la marque la plus performante de ce segment. Aujourd'hui, ce sont environ 120 unités qui circulent dans l'agglomération lausannoise.

En ce qui concerne les voitures roulant au GNC, nous dénombrons plus de 1'000 unités immatriculées en Suisse et ce nombre progresse très rapidement. A Lausanne, des essais peuvent être organisés en contactant M. Michel Vulliemin du service du gaz (tél. 021 315 87 26).

S'agissant des stations de distribution de GNC, il en existe actuellement 57 en Suisse et il est prévu d'en implanter 193 nouvelles à l'horizon 2006 pour atteindre un total de 250. Sur l'agglomération lausannoise une seule station GNC est disponible à Perrelet, mais trois ouvertures sont d'ores et déjà prévues. La première sur l'aire de l'ancien dépôt des transports publics lausannois de la Borde pour fin 2005, la deuxième du côté de Dorigny début 2006 et une troisième sur Crissier courant 2006.

¹ Ces conditions sont valables jusqu'au 31 décembre 2005 (et limitées à 20 véhicules)



Enfin, des journées d'essais seront organisées par les SIL en collaboration avec EcoCar les samedi et dimanche 10 et 11 septembre 2005, dans et autour de l'enceinte du MAGESI (19 Chemin de l'Usine à Gaz, à Renens), où environ 20 véhicules GNC différents et plusieurs modèles hybrides seront disponibles.

Sensibilisation du personnel communal

La sensibilisation de l'ensemble de la population à ces nouveaux modes de propulsion passe aussi par la mise à disposition d'une flotte de tels véhicules au sein de l'administration communale. En effet, si les quelques 300'000Km² parcourus en 2003 avec les véhicules des services étaient reportés sur des moyens de transports alternatifs à la voiture comme les transports publics ou les vélos et sur des voitures propres cela contribuerait à promouvoir un assainissement de l'air en milieu urbain. Pour leur part, les SIL utilisent, pour leurs déplacements et travaux, 15 véhicules GNC légers, 1 poids lourd GNC ainsi qu'un véhicule hybride.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un plan de déplacements de l'administration communale est prévue à l'horizon 2007. Dans ce cadre, il serait intéressant d'accroître considérablement la flotte de véhicules propres par un remplacement progressif des actuels véhicules, et par la mise à disposition de deux-roues électriques.

Liens :

www.lausanne.ch/energie

www.lausanneroule.ch

<http://www.michelsaugy.com/expo4/pages/main.htm>

www.nicefuture.com

² Ce chiffre comprend l'ensemble des services de l'administration communale.